

E 4669

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 7 août 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 7 août 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de la Commission au Conseil visant à autoriser la Commission à engager des négociations avec les États-Unis d'Amérique en vue d'un accord sur la coopération et l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité des produits de consommation.

SEC (2009) 1045

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes.